



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

02/2019

Demande de crédit pour l'aménagement d'un sentier public dans le quartier d'En Brit, ainsi que l'assainissement et le remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées

Date proposée pour la séance de commission ad hoc :

Mercredi 13 mars 2019 à 19h30

Salle des commissions de la Maison de commune

Réf. : 43.03

Q:\SEANCES_CC_2019\Seance_CC_20190401\Preavis_02-2019.docx

Savigny, le 24 janvier 2019

TABLE DES MATIERES

1. Objectifs du projet.....	3
1.1 Sentier public.....	3
1.2 Assainissement et remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées..	3
2. Descriptif des travaux.....	4
2.1 Sentier public.....	4
2.2 Assainissement et remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées..	4
2.2.1 Problèmes à résoudre	4
2.2.2 Travaux	5
2.3 Utilisation de la fouille à d'autres fins	6
3. Coûts des travaux	7
4. Procédure	8
4.1 Sentier public.....	8
4.1.1 Servitude de passage public à pied	8
4.1.2 Enquête publique	8
4.2 Conduite de refoulement	8
5. Crédit.....	9
5.1 Montant du crédit.....	9
5.2 Amortissement	9
5.3 Charges d'exploitation	9
5.4 Financement.....	9
5.5 Commission des finances.....	9
6. Conclusions.....	10

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 294'000.00 pour l'aménagement d'un sentier piétonnier entre la route de Chexbres et le chemin d'En Brit d'une part et l'assainissement et le remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées d'autre part.

1. Objectifs du projet

1.1 Sentier public

Le sentier projeté est représenté en jaune sur le plan de situation ci-joint (annexe n° 1).

Il s'agit de relier le quartier d'En Brit, désormais largement bâti d'habitations, avec le réseau de dessertes existantes.

Nous avons opté pour la solution d'un cheminement piétonnier en prolongement du chemin existant d'En Brit jusqu'au trottoir de la route de Chexbres. Ce choix, plus avantageux financièrement et pratique pour les usagers, évite de devoir prolonger d'environ 160 mètres le trottoir existant le long de la route de Lutry.

1.2 Assainissement et remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées

Les collecteurs d'eaux usées et la conduite de refoulement sont représentés sur le plan de situation ci-joint (annexe n° 1), ainsi que sur l'extrait du guichet cartographique avec la station de relevage d'En Brit ci-joint (annexe n° 2).

Les eaux usées des habitations du quartier d'En Brit se déversent gravitairement depuis la limite des parcelles RF n° 1101 et 1090 dans la station de relevage, qui les refoule vers le collecteur communal gravitaire sis dans le trottoir de la route de Chexbres (à la hauteur de la parcelle RF n° 995). Cette station de relevage prend également en charge d'autres eaux usées provenant du territoire communal ne pouvant pas être reliées directement à la station d'épuration de Pra Charbon ; il s'agit notamment des habitations situées le long de la route de Lutry, dont le quartier a été assaini en 2015.

La station de relevage d'En Brit fonctionne à satisfaction ; par contre, deux problèmes ont été observés sur la conduite de refoulement existante :

- La chambre sise au droit de la parcelle RF n° 45, qui reçoit les eaux du collecteur partant de la chambre de la parcelle RF n° 995 d'une part et les eaux usées du collecteur de la route de Chexbres d'autre part, pose des problèmes de mise en charge.
- La conduite de refoulement existante est âgée d'une quarantaine d'années et donne des signes de fatigue.

2. Descriptif des travaux

2.1 Sentier public

- Le sentier public sera aménagé depuis la route de Chexbres, en aval de la parcelle RF n° 995, à travers la parcelle RF n° 1851 et rejoindra le chemin privé existant, à la hauteur de la parcelle RF n° 1101.
- Il fera l'objet d'une servitude de passage public à pied en faveur de la Commune de Savigny.
- Ses caractéristiques techniques seront les suivantes :
 - Longueur de l'aménagement public : 48 mètres
 - Largeur : 2 mètres
 - Fondation en grave : 0.30 mètre
 - Bordures ciment abaissées de part et d'autre
 - Revêtement bitumeux

2.2 Assainissement et remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées

2.2.1 Problèmes à résoudre

➤ **Mise en charge**

Comme indiqué en introduction, sous chiffre 1.2 ci-dessus, la chambre sise au droit de la parcelle RF n° 45 (voir annexe n° 1) en bordure de la route de Chexbres pose des problèmes de mise en charge, pour les raisons suivantes :

- La pente de la traversée de route entre les chambres des parcelles RF n° 995 et 45 est faible (manque de gravité).
- Or, le collecteur d'eaux usées est très sollicité au niveau de la chambre de la parcelle RF n° 45, car c'est la jonction entre le collecteur de la route de Chexbres et le collecteur partant de la chambre de la parcelle RF n° 995.

La présence d'eaux claires parasites dans ce collecteur accroît encore la sollicitation.

Dès lors, en cas d'engorgement, la chambre de la parcelle RF n° 45 par manque de pente refoule sur la chambre de la parcelle RF n° 995 et cette chambre déborde sur le terrain, ainsi que dans les sous-sols du bâtiment de cette propriété privée.

- Nous avons fait état de cette problématique de saturation dans les préavis n° 06/2016, chiffre 2.4.3 et 01/2018, chiffre 3.1.2 ; au cours de sa séance du 26 mars 2018, le Conseil communal a d'ailleurs accordé un crédit pour la construction d'un tronçon supplémentaire de collecteur à la route d'Oron, destiné à soulager le collecteur d'eaux usées de la route de Chexbres.

Ce complément d'équipement ne résout cependant pas le problème de reflux de la chambre de la parcelle RF n° 45 sur la chambre de la parcelle RF n° 995, car elle reçoit encore trop d'eau. La gravité est insuffisante par rapport aux quantités d'eaux transportées. Ce concept, mis en place à l'époque, ne répond plus aux besoins actuels et doit être revu.

Afin de corriger cette situation et assurer l'avenir, le projet prévoit de modifier le raccordement de la conduite de refoulement sur le collecteur communal, en le déplaçant à la chambre sise sur la parcelle RF n° 787, car celle-ci ne présente pas de problèmes d'écoulement ; ainsi les chambres des parcelles RF n° 995 et 45 seront déchargées des eaux de la conduite de refoulement. Cette solution implique la modification du tracé de la conduite de refoulement au nord-est de l'actuel et procurera en outre un angle d'introduction à la chambre plus favorable du point de vue hydraulique.

➤ **Etat de la conduite de refoulement**

Construite il y a une quarantaine d'années, cette conduite est en PVC enrobé de béton, de diamètre Ø 160, sur un tronçon de 150 mètres depuis la station de relevage d'En Brit (annexe n° 2) jusqu'à la hauteur de la parcelle RF n° 1091 et en PVC non enrobé, de diamètre Ø 160, sur le solde du tronçon actuel jusqu'à la chambre sise au droit de la parcelle RF n° 995.

La conduite de refoulement est usée en divers endroits et une cassure a dû être réparée d'urgence en 2016.

Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) du 11 juillet 2007 ne donne pas d'instruction particulière quant à cette conduite.

2.2.2 Travaux

- Le projet prévoit deux types d'intervention selon les tronçons de la conduite de refoulement :

- Tronçon de 150 mètres depuis la station de relevage jusqu'à la parcelle RF n° 1091 (voir annexe n° 2) :

Il est prévu de chemiser la conduite existante par la pose d'une gaine polyester thermodurcissable, d'une épaisseur de 5 mm. Ce procédé, pour ce genre d'application, donne de bons résultats sur la durée.

De plus, un remplacement de ce tronçon engendrerait d'importants frais de génie civil, en raison de la présence de nombreux autres services d'une part et des aménagements existants d'autre part.

- Tronçon de 185 mètres (nouveau tracé) depuis la parcelle RF n° 1091 jusqu'à la chambre de la parcelle RF n° 787 (voir annexe n° 1) :

Il est prévu de remplacer la conduite et de déplacer son tracé au nord-est de l'actuel, comme indiqué sous chiffre 2.2.1 ci-dessus.

Hormis la traversée de la route de Chexbres, le tronçon est situé en nature prairie.

- Le tronçon remplacé sera en tuyau PE100, de diamètre Ø 160 (extérieur)/141.0 (intérieur), pression nominale PN10 bars.
- La traversée de la route de Chexbres sera réalisée par forage dirigé.
Le forage dirigé permet notamment d'éviter une atteinte à la fondation et à la stabilité de la route et de son revêtement.
- La station de relevage d'En Brit ne nécessite quant à elle pas de travaux. Ses pompes ont été remplacées en 2014. Cette installation est conforme et fonctionne correctement.

2.3 Utilisation de la fouille à d'autres fins

La Romande Energie et d'autres services (Compagnie du gaz, Swisscom, télé-réseau) ont été informés, mais ne sont pas intéressés.

3. Coûts des travaux

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation auprès de plusieurs entreprises de la région.

Le forage dirigé et le chemisage de la conduite de refoulement ont été devisés par des entreprises spécialisées dans ce type de prestations.

Sentier public

➤ Travaux de génie civil	CHF	94'000
➤ Honoraires d'étude et de direction des travaux		12'000
➤ Prestations de géomètre :		
– Servitude de passage et contrat	CHF	2'500
– Travaux géométriques	CHF	1'000
Sous-total	CHF	109'500
➤ Divers et imprévus (env. 10%), arrondis à	CHF	10'500
Total HT sentier public	CHF	120'000

Conduite de refoulement

➤ Travaux de génie civil	CHF	78'000
➤ Appareillage	CHF	10'000
➤ Chemisage conduite	CHF	23'000
➤ Forage dirigé	CHF	19'000
➤ Honoraires d'étude et de direction des travaux	CHF	15'000
➤ Prestations de géomètre :		
– Relevé du cadastre souterrain	CHF	1'500
– Servitude de passage et contrat	CHF	2'500
– Travaux géométriques	CHF	1'000
Sous-total	CHF	150'000
➤ Divers et imprévus (env. 10%)	CHF	15'000
Total HT conduite de refoulement	CHF	165'000

Total général HT CHF 285'000

TVA 7.7% sur les travaux du sentier : CHF 120'000.00, arrondie à CHF 9'000

TOTAL TTC CHF 294'000

4. Procédure

4.1 Sentier public

4.1.1 Servitude de passage public à pied

Le projet ne s'inscrit pas dans le gabarit du domaine public. Le chemin sera construit sur la parcelle RF n° 1851 ; son emprise se situe dans un secteur constructible (zone de villas A) du bien-fonds.

Les propriétaires de la parcelle RF n° 1851 ont donné leur accord de principe au projet et à l'octroi à titre gratuit d'une servitude de passage public à pied.

Les frais de remise en état du terrain, d'abornement (compris dans la présente de demande de crédit) et d'entretien futur du sentier (charges d'exploitation, traitées sous chiffre 5.3 ci-dessous) seront à la charge de la commune.

4.1.2 Enquête publique

La construction du sentier public d'une part et la constitution de la servitude de passage public à pied ont fait l'objet d'une enquête publique du 14 décembre 2018 au 29 janvier 2019, selon les dispositions de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et de la Loi du 9 octobre 2012 sur le registre foncier (LRF).

Elles n'ont pas suscité d'opposition, de sorte que le permis de construire sera délivré.

4.2 Conduite de refoulement

Les travaux d'assainissement et de remplacement de la conduite ne sont pas soumis à une procédure d'enquête publique, car il s'agit d'un entretien.

Les propriétaires concernés par le passage de la conduite (y compris le tronçon du nouveau tracé) ont d'ores et déjà donné leur accord de principe.

5. Crédit

5.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 294'000.00 TTC pour l'aménagement d'un sentier public dans le quartier d'En Brit, ainsi que l'assainissement et le remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées.

5.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 30 ans.

5.3 Charges d'exploitation

Il y a des charges supplémentaires d'exploitation afférentes à l'entretien du chemin (notamment déneigement par le service de la voirie), aux intérêts et à l'amortissement du crédit.

5.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 294'000.00.

5.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

6. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 02/2019 du 24 janvier 2019 ;
Où le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 294'000 TTC (deux cent nonante-quatre mille francs) pour la réalisation des ouvrages et travaux décrits dans le présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**
3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**
4. **De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec d'éventuelles modifications de limites, la constitution et la modification de servitudes, nécessaires à la réalisation du projet.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny


I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 janvier 2019.









Délégués municipaux : MM. Gilbert Regamey et Jean-Claude Rochat, Municipaux

Annexes :

- 1) Plan de situation
- 2) Extrait du guichet cartographique avec la station de relevage d'En Brit

 GEMETRIS SA Ingénieurs géomètres brevetés chexbres@gemetriss.ch	Place du Nord 6 1071 Chexbres	TEL 021 / 946 30 43 DT 110-181/RN
	COMMUNE DE SAVIGNY En Brit - Rte de Chexbres	
- Aménagement d'un sentier public - Assainissement et remplacement de la conduite de refoulement eaux usées		ENQUÊTE 7 décembre 2018
Situation et coupe-type		1:250

Soumis à l'enquête publique au greffe municipal de Savigny
 du au 2018
 Au nom de la Municipalité
 La Syndique :
 Chantal Weidmann Yenny
 La Secrétaire :
 Isabelle Sahl

- Légende:**
-  Eaux usées projetées/existantes
 -  Eaux claires existantes
 -  Eclairage nouveau
 -  Electricité existante
 -  Téléphone existante
 -  Téléviseur existante
 -  Cheminement piétonnier nouveau
 -  Profils avec n°

